

« [p.172] A tous ceulx que ces lettres verront Hughes Aubriot chevalier garde de la prevosté de Paris salut. Savoir faisons que par devant nous vint Millet Baillet changeur bourgeois de Paris qui advoua par ces presentes adveues a tenir en fief a une seule foy et hommage de reverend pere en dieu monseigneur l'abbé de Saint Denis en France ce qui suis.

Premier une maison, court, jardin et pré derrière contenant environ VI arpens assiz a Trambly au bout de la ville par devers la Villette aus Aulnes.

Item environ sept arpens et demy de terre derrière la dite maison et jardin tenant d'une part a Guillaume Malaisie et d'autre part a ladite maison.

Item environ X arpens de terre en une piece au lieu que l'on dit entre deux voyes tenant d'une part aus hoirs de Guillaume du Jardin et d'autre a maistre Guillaume de Saint Germain assiz au terroir de la dite ville.

Item environ IIII arpens et demy de terre assiz au Luat tenant d'une part a Guerin de Giffosse et d'autre a l'infirmier de Saint Denis.

Item environ arpent et demy de pré sur le ru en deux pieces l'une tenant a Pierre Boudarlet, [p.173] d'autre a Philippot Drugon et l'autre piece tenant d'une part a Oudin Tranchant et d'autre a Jehan Suerel.

Item environ VII quartiers de pré assi au chemin Saint Denis tenant d'une part aux hoirs de feu mestre Bort de Nantouillet et d'autre a la cousture Saint Denys.

Item environ III arpens de terre en deux pieces derrière la maison au Truant, l'une piece tenant audit Guermet et d'autre a la cousture tenant d'une part au dit Guermet et d'autre a Jehan de Saint Denys.

Item XII solz six deniers de chef cens deulz a la Saint Remy et aus Octaves Saint Denis.

Item XII solz parisis de rente pris sur trois maisons en la boulengerie de Trambly.

Item environ XII chappons et XII pains le lendemain de Noel.

Item III solz de taillle, deux au mois d'aoust sur ses hostes et en sa terre et jusquez a soixante VII deniers et au dessoubz.

Item le sesterage de vin qui est vendu sur ses hostes et en sa terre.

Item bornage et rouage sur ses hostes et en sa terre.

Item ceulx qui tiennent de lui en fief c'est assavoir

Raoul de Garges dix arpens de terre ou environ assis au terroir de Trambly.

Item Guillaume du Jardin environ XI arpens de terre assis au dit terroir.

Item Estienne Mautruant une maison et jardin assiz a Trambly.

Item les hoirs de Pierre Boucher environ IX arpens de terre assiz au terroir de Mitry.

Item les hoirs ou ayans cause de feu monseigneur Bort de Nantouillet environ XIII arpens de terre assiz au terroir de Trambly.

Item sire Jehan Gencien une maison un petit jardin et un grant jardin jusques au coin de jardin Renart Morice en alant droit parmy une rengé de saux jusquez au ru courant. Item onze arpens de terre ou environ assiz au terroir de Mitry. Item environ deux arpens de terre assiz a Monceaux. Item environ V quartiers de terre vers la Barre de Villepainte. Item environ arpent et demy de terre assiz a la Voye des Hayes. Item V arpens de terre ou environ asiz au Russeaux. Item environ onze quartiers de pré sur le ru. Item cinq solz six deniers de menu cens paieez aux Octaves Saint Denys a Trambly. Item quatorze sols parisis de croix de cens sur trois maisons en la boulengerie de Trambly paieez a Noel. Item quatre chappons et quatre pains paieez lendemain de Noel.

Item monseigneur Denis de Lorris environ trente deux arpens de bois assiz devant Gratoeil et trois arpens de terre assiz entre Trambly et la Villette. Item III solz de cens paieez a la Saint Remy.

Item un arriere fié contenant seize arpens de terre assiz es terroir de Tramblay et Mitry que tiennent les hoirs de feu Pierre Boucher.

Item Jehan de Tournay une maison et jardin derriere assiz a Tramblay avec neuf arpens de terre ou environ.

Item Guerin de Giffosse une maison et jardin derriere assiz a Tramblay. Item cinq quartiers de terre ou environ assiz au terroir de Tramblay. Item quatorze solz de croix de cens pris sur trois maisons en la boulengerie de Tramblay. Item deux solz six deniers de chief cens. Item la moitié de troix chappons et de trois pains [p.174] paiez par sa maison a Tramblay le jour de Noel. Item une myne d'avoine et XII solz de taille par an paiez au mois d'aoust. Item le quart de chapon pris sur V quartiers de terre assis a la Voye du Piege que tient maistre Nicolas. Item un fief que tient maistre Nicolas de Gonnesse amende et champart de LXVIII arpens de terre assiz au terroir de Gonnesse qui est tel que de cent gerbes on doit XII gerbes. Item neuf solz parisis de chief cens.

Et se pluz y avoit en adveue a tenir dudit monseigneur l'abbé

En temoignage de quoi nous avons mis a ces lettres le scel de la prevosté de Paris l'an mil CCCLX dix sept le samedy XXVIe jour de septembre ».